Formation des élus locaux

Pourquoi se former ?

> Pour consolider et actualiser en permanence ses connaissances,
> Pour améliorer les compétences de chacun au service de la collectivité,
> Pour accompagner un projet communal ou intercommunal,
> Pour échanger son expérience d'élu dans un cadre convivial.

La loi fait de la formation des élus un droit pour les élus (18 jours dans le mandat) et une dépense obligatoire dans le budget des collectivités.
Le programme que nous vous proposons, avec ses nombreuses nouveautés et sa tarification adaptée pour les plus petites collectivités, vous permet de répondre au mieux à cette double nécessité.

Les formations

Depuis 2005, l'Association des Maires et le CAUE de Maine-et-Loire élaborent conjointement un programme annuel de formation, destiné aux élus de tout le département.
Les thèmes abordés recouvrent tous les domaines de l'administration et de la gestion municipale et sont également définis sur la base des demandes exprimées par les élus.

Formations à la demande

Toutes les formations du programme peuvent être organisées localement à la demande des élus et adaptées dans leur organisation, leur durée et/ou leur contenu, permettant ainsi de répondre aux besoins spécifiques des collectivités qui le souhaitent.
Certaines formations hors programme peuvent également être définies et mises en place exclusivement pour une collectivité.
Les actions de formations peuvent être mutualisées au sein d'un EPCI pour les communes membres.

Tarif des formations

	Formation 1 journée (repas compris*)	1/2 journée
Communes de - de 1000 habitants / Communautés de communes de - de 10000 habitants	77 €	40 €
Communes de 1000 à 2500 habitants / Communautés de communes de 10000 à 20000 habitants	117 €	60 €
Communes de 2500 à 5000 habitants / Communautés de communes de 20001 à 50000 habitants	141 €	78 €
Communes de + de 5000 habitants / Communautés de communes de + de 50000 habitants	173 €	94 €

* La possibilité est offerte à l'élu de prendre en charge les frais de repas à titre personnel (forfait 17 euros). Dans ce cas, seul le coût de la formation sera facturé à la commune.

Bulletin d'inscription

Je m'inscris aux formations suivantes :

Formation	Date	Tarif

Coupon à retourner à Véronique LEBOUVIER
CAUE de Maine-et-Loire - Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage - 312 avenue René Gasnier - 49100 Angers

La formation est un droit !

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) reconnaît aux élus des conseils municipaux, généraux et régionaux, ainsi que des EPCI, le droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Un droit

Chaque élu local a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions. Il choisit librement le thème ainsi que l'organisme de formation, à condition que ce dernier fasse l'objet d'**un agrément** délivré par le ministre de l'intérieur.

Une prise en charge

La collectivité détermine, dans le cadre de son budget, les crédits ouverts au titre de la formation. Les frais de formation (frais d'enseignement, frais de déplacement et de séjour, perte éventuelle de rémunération) sont pris en charge par la collectivité. Ils constituent une dépense obligatoire.

Un congé de formation

Indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures, les élus, s'ils ont la qualité de salarié, peuvent solliciter de la part de leur employeur un congé pour pouvoir bénéficier des actions de formation. Ce congé est de **dix-huit jours par élu**, pour toute la durée de son mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient.
L'élu doit prévenir son employeur par écrit trente jours au moins à l'avance, en précisant la date et la durée de l'absence envisagée, ainsi que la désignation de l'organisme responsable du stage ou de la session. L'employeur accuse réception de cette demande. À défaut de réponse expresse notifiée au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.
La perte éventuelle de revenu subie par l'élu salarié du fait de l'exercice de son droit à la formation est supportée par la commune dans la limite de 18 jours par élu pour la durée de son mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC.

Code Général des Collectivités Territoriales
Chapitre III : Conditions d'exercice des mandats municipaux
Section 2 : Droit à la Formation Articles L2123-12 à L2123-16
Sous-section 2 : Dispositions applicables aux élus salariés - Articles R2123-15 à R2123-18

Association des Maires de Maine-et-Loire

L'Association des Maires a pour mission d'étudier toutes les questions qui intéressent l'administration des communes et leurs rapports avec les pouvoirs publics pour être un véritable pôle d'information et de conseil auprès des Maires : représentation des Maires auprès des pouvoirs publics, information des élus communaux, formation des élus grâce à un agrément du Ministère de l'Intérieur, conseil juridique et participation aux travaux de commissions départementales.

Association des Maires de Maine-et-Loire
Maison des Maires - 9 rue du Clon - 49000 Angers
Tél. 02 41 81 48 17 - Fax 02 41 87 01 76 - Mail : info@maires49.asso.fr
Site Internet : www.maires49.asso.fr

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire

Issu de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le CAUE, mis en place par le Conseil général, est une association qui a pour mission de promouvoir la qualité de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement en assumant des missions de service public d'information, de sensibilisation, de formation et de conseil aux collectivités locales et aux particuliers.

CAUE de Maine-et-Loire
Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage
312 avenue René Gasnier - 49100 Angers
Tél. 02 41 22 99 99 - Fax 02 41 22 99 90 - Mail : contact@caue49.com
Site Internet : www.caue49.com

Agrément du Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux

Conception > Manuela Tertrin, CAUE de Maine-et-Loire
Illustration couverture > Vincent Cazals, CAUE de Maine-et-Loire
Impression > Setig-Palussière - Janvier 2012.

Formation des élus

www.caue49.com

La formation est un droit !

Programme 2012

www.maires49.asso.fr

Retrouvez le programme détaillé
de chaque formation sur
www.caue49.com ou www.maires49.asso.fr

Contact et inscription > Véronique Lebouvier
02 41 22 99 94
v.lebouvier@caue49.com

Communication

Intervenir en public

- 3 jours / mercredi 18 avril (autres dates fixées par le groupe) / 9h-16h30 / Angers, Maison des Maires / Philippe Clément

Élaborer son journal municipal

- 2 jours / mardis 22 mai et 5 juin / 9h-16h30 / Angers, Ircom / Raphaël de la Croix

Gestion du temps (Nouveau)

- 2 jours / vendredis 15 et 29 juin / 9h-16h30 / Angers, Maison des Maires / Anne Lehuédé

Utiliser les ressources de l'internet

- mercredi 30 mai / 9h-17h30 / Les Ponts-de-Cé, Lycée Jean Bodin / René-Pierre Alméras

Constructions publiques / Cadre de vie

L'accessibilité des bâtiments et des espaces publics

- vendredi 11 mai / 9h-17h / Mairie du Lion-d'Angers / CLH, DDT, Accès-Cité, CAUE de Maine-et-Loire
- vendredi 9 novembre / 9h-17h / Mairie d'Écouflant / CLH, DDT, Accès-Cité, CAUE de Maine-et-Loire

Valoriser le patrimoine historique de la commune

- vendredi 1er juin / formation + visite / 9h30-17h / lieu à définir / CAUE, Petites Cités de caractère
- vendredi 7 décembre / formation + visite / 9h30-17h / lieu à définir / CAUE, Petites Cités de caractère

Principales règles en matière de publicité sur le territoire communal

- vendredi 22 juin / 9h30-17h / Angers, MATP / Vinciane Beaupain
- vendredi 23 novembre / 9h30-17h / Angers, MATP / Vinciane Beaupain

Finances communales

Finances 2 – Stratégie financière

- vendredi 10 février / 9h-16h30 / Angers, Maison des Maires / Jacques Derouet

Finances 3 – Mise en place d'une comptabilité analytique adaptée à la commune (Nouveau)

- vendredi 14 septembre / 9h30-17h / Beaupréau /Jacques Derouet

Pré-requis nécessaires

Monter un projet avec un financement européen

- vendredi 2 mars / 9h30-17h / Baugé / Damien Coiffard
- vendredi 28 septembre / 9h30-17h / Cholet / Damien Coiffard

Sécuriser la commande publique (Nouveau)

- vendredi 12 octobre / 9h30-17h / Chemillé / Daniel Cogné

Gestion communale

Restauration scolaire : faut-il animer le temps du repas ?

- vendredi 27 avril / 9h-16h30 / Brissac-Quincé / Patrick Naudet
- vendredi 26 octobre / 9h-16h30 / Angers, Maison des Maires / Patrick Naudet

La réglementation des chiens dangereux (Nouveau)

- vendredi 30 mars / 9h-16h30 / Angers, Maison des Maires / Vincent Coupry

Gérer un équipement sportif (Nouveau)

- vendredi 4 mai / 9h30-17h30 / Thouarcé

La gestion des concessions funéraires et des cimetières

- vendredi 21 décembre / 9h-16h30 / Angers, Maison des Maires / Danielle Sylvestre

Paysage / Environnement

La gestion raisonnée des espaces verts et naturels

- vendredi 23 mars / 9h-16h30 / Angers, MATP / Vincent Mahé et Jean-Pierre Ducos
- vendredi 5 octobre / 9h-16h30 / Angers, MATP / Vincent Mahé et Jean-Pierre Ducos

Réduire la facture énergétique de la commune

- mercredi 11 avril / 9h-16h30 / Angers, MATP / Sophie Reydellet
- mercredi 17 octobre / 9h-16h30 / Angers, MATP / Sophie Reydellet

De la route au jardin : mettre en valeur et sécuriser ses espaces publics

- jeudi 7 juin / formation + visite / 9h30-17h / Montreuil-Bellay / Vincent Cazals et Jean-Pierre Ducos

Vers un fleurissement durable dans les communes

- jeudi 21 juin / formation + visite / 9h30-17h / Trélazé / Jean-Pierre Ducos
- jeudi 22 novembre / formation + visite / 9h30-17h / Pellouailles-les-Vignes / Jean-Pierre Ducos

Stratégies locales

Cycle : l'accueil des gens du voyage sur sa commune (ateliers-rencontres) (Nouveau)

- **Module 1** - Accueil et habitat des gens du voyage
  > vendredi 16 mars / 9h-16h30
  > vendredi 16 novembre / 9h-16h30
- **Module 2** - Les élus au cœur de la médiation
  > vendredi 6 avril / 9h-12h30
  > vendredi 30 novembre / 9h-12h30
- **Module 3** - Vers un projet d'accompagnement social des familles du voyage à l'échelle des territoires
  > vendredi 6 avril / 14h-17h30
  > vendredi 30 novembre / 14h-17h30

Angers, Maison des Maires / Fnasat-Gens du voyage

Construire et développer un projet culturel

- mercredi 21 mars / 9h-16h30 / Angers, Maison des Maires / Kelig Even

Conduire des politiques locales pour les jeunes (12-17 ans)

- / Marie-Madeleine Rubeillon

Nouvelles formes de coopération : une chance pour le milieu rural ? (Nouveau)

- vendredi 19 octobre / 9h30-17h / Com. com. de Montrevault / Jacques Derouet et Daniel Cogné

Urbanisme / Aménagement

Urbanisme de projet : boîte à outils

- vendredi 24 février / 14h-17h30 / Angers, MATP / Bruno Letellier
- mercredi 25 avril / 9h-12h30 / Angers, MATP / Bruno Letellier
- mercredi 12 septembre / 14h-17h30 / Angers, MATP / Bruno Letellier
- mercredi 28 novembre / 9h-12h30 / Angers, MATP / Bruno Letellier

Conduire une opération d'aménagement

- vendredi 9 mars / 9h-16h30 / Angers, MATP / Bruno Letellier et Michel Ballarini
- vendredi 21 septembre / 9h-16h30 / Angers, MATP / Bruno Letellier et Michel Ballarini

Urbanisme et intercommunalités (Nouveau)

- jeudi 3 mai / 9h-16h30 / Angers, MATP / Bruno Letellier et Jean-Pierre Ducos
- mercredi 24 octobre / 9h-16h30 / Angers, MATP / Bruno Letellier et Jean-Pierre Ducos

Créer un nouveau quartier

- vendredi 25 mai / 9h-17h / Angers, MATP / Bruno Letellier et Vincent Degrotte
- vendredi 14 décembre / 9h-17h / Angers, MATP / Bruno Letellier et Vincent Degrotte

La participation des habitants au projet communal (Nouveau)

- vendredi 7 septembre / 9h-16h30 / Angers, MATP

Photos CAUE49

Bulletin d'inscription

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom _____ Prénom _____

Commune ou Collectivité _____

Mandat ☐ Maire ☐ Adjoint au Maire ☐ Conseiller municipal ☐ Autre _____

Adresse* _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Portable _____

E-mail** _____

** Adresse personnelle pour l'envoi des courriers de convocation*
*** E-mail utilisé pour l'envoi du rappel des formations*

Prise en charge des frais de formation

☐ Par la collectivité ☐ À titre personnel

Prise en charge du déjeuner

☐ Par la collectivité ☐ À titre personnel

Voir tarifs au dos

À _____ Le _____

Signature
(Cachet de la collectivité)